

**140 - Actions en faveur des zones urbaines sensibles**

**140 - Actions en faveur des zones urbaines sensibles  
- Propositions financières - Budget primitif 2019**

**Rapport n° CD/2018/062**

**Service Chef de file :**

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

La politique de la ville valorise une approche stratégique multiforme des difficultés des quartiers prioritaires de la Ville (QPV). La démarche est partenariale, elle s'appuie sur la mobilisation de nombreux acteurs, dont les associations oeuvrant dans ces quartiers.

L'objectif principal des interventions dans les quartiers prioritaires est de lutter contre les situations d'urgence sociale et d'exclusion dans l'espace urbain et de favoriser l'insertion professionnelle, sociale et culturelle. La collectivité départementale y a toute sa place au titre notamment de ses compétences sociales et de ses politiques en faveur de l'inclusion et de l'emploi.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires 2019 au titre de la politique de la ville.

**Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :**

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
D	14010	F	Politique de la ville	260 600,00	260 600,00
D	14010	I	Politique de la ville	180 000,00	100 000,00
			<b>TOTAL</b>	<b>440 600,00</b>	<b>360 600,00</b>

**1. Contexte**

Partenaire historique de la Politique de la Ville, le Département du Bas-Rhin a décidé, par sa délibération n° CD/2015/84 du 6 juillet 2015, de participer aux nouveaux Contrats de Ville pour la période 2015-2020, conformément à la loi du 21 février 2014 relative à la Ville et à la cohésion urbaine, qui a redéfini le cadre et les outils d'intervention de la Politique de la Ville.

Le Département s'est engagé, lors de la conclusion des Contrats de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et de Saverne, à mobiliser ses dispositifs de droit commun ainsi que des crédits spécifiques (fonds de développement urbain) qui permettent de soutenir les projets les plus innovants.

L'intervention du Département pour les projets financés au titre des Contrats de Ville se fonde sur l'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine.

Par ailleurs, le premier programme national de requalification des quartiers d'habitat social lancé en 2004 est en cours d'achèvement. Le Département s'était engagé de manière

volontariste dès 2005 dans le conventionnement afin d'accélérer la rénovation urbaine des quartiers prioritaires, pour un montant total de 28,6 M€ en faveur des quatre programmes ANRU (Meinau, Neuhof, HautePierre et Lingolsheim).

Cet engagement départemental d'un montant total de 28,6 M€ concerne les domaines de l'habitat (55%), des équipements publics (29%) et de la voirie (16%). Il reste à ce jour 1,5 M€ d'opérations à solder, dont 385 000 € au titre de la voirie.

## **2. Propositions d'inscriptions budgétaires 2019 pour les subventions au titre du fonds de développement urbain**

Le Conseil Départemental a décidé le 8 décembre 2016 (CD/2016/171) des critères d'attribution des subventions au titre du fonds de développement urbain pour répondre aux enjeux particulièrement récurrents dans les quartiers prioritaires de la politique de ville (QPV) comme l'insertion et l'emploi.

Ces critères correspondent également à de nouveaux enjeux sociétaux, tels que la radicalisation, l'addiction aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'amplification du décrochage scolaire et la démission parentale.

Ce référentiel cible 10 priorités autour de trois axes :

- L'autonomisation de la jeunesse : la pratique sportive, l'engagement, l'accompagnement à la scolarité et la prévention du décrochage scolaire, l'attractivité et la valorisation des établissements scolaires, l'accompagnement des parents ;
- L'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle : l'apprentissage et la maîtrise de la langue française, les parcours vers l'emploi, l'orientation et la formation ; la création et la pérennisation d'entreprises ;
- L'accès à la culture : l'accès aux équipements et projets culturels.

Pour l'année 2018, l'engagement financier total du Département au titre des crédits spécifiques du fonds de développement urbain pour les appels à projets des trois Contrats de Ville s'est élevé à 260 584 € :

- 115 projets ont été soutenus dans le cadre du Contrat de Ville de l'EMS pour un montant de 223 345 € ;
- 14 projets ont été soutenus dans le cadre du Contrat de Ville de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse pour un montant de 23 294 € ;
- 7 projets ont été soutenus dans le cadre du Contrat de Saverne pour un montant de 13 945 €.

L'engagement départemental proposé au titre du fonds de développement urbain, s'élève pour l'année 2019 à 260 600 € pour les trois Contrats de Ville. (EMS, Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et Saverne). Ces crédits, stables par rapport à 2018, seraient destinés à

l'accompagnement de projets portés par des associations, des établissements publics locaux ou des Communes, en faveur des habitants des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville (QPV).

### **3. Propositions d'inscriptions budgétaires 2019 pour le volet voirie du premier programme de rénovation urbaine**

Au titre du premier programme de rénovation urbaine en cours d'achèvement, les crédits d'investissement proposés (100 000 €) permettraient de poursuivre le financement des opérations de voirie dans les quartiers strasbourgeois de la Meinau, du Neuhof et de HautePierre, ainsi qu'à Lingolsheim, conformément aux engagements pris.

L'ensemble des crédits proposés au budget primitif de 2019 au titre de la politique de la ville s'élève ainsi à 360 600 €.

La Commission des Dynamiques Territoriales réunie le 26 novembre 2018 a émis un avis favorable à ces propositions d'inscriptions budgétaires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2019 de l'axe d'intervention 140 – Actions en faveur des zones urbaines sensibles.*

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY